PRÉFET
DE LA
CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :
Myriam ROBERT
Sous-préfecture de Cognac
Pôle collectivités – Aménagement du territoire
Tél. : 05 17 20 34 02
Courriel : lise.domont@charente.gouv.fr

Cognac, le 19 juin 2025

Compte-rendu réunion du 19 juin 2025

Objet : Commission de suivi de site (CSS)- CALITOM Saintes-Sévère

Président de séance :

- Mme Nathalie Clarenc, sous-préfète de Cognac

Participants :

- M. Bastien Magret, Calitom
- M. Pierre Robuchon, Calitom
- M. François Filippi, Calitom
- M. Michaël Laville, Calitom
- M. Stéphane Fauvaud, DREAL
- M. Richard Claire, DREAL
- Mme Ingrid Poetschlack, stagiaire Sous-prèfecture de Cognac
- Mme Lise Domont, sous-préfecture de Cognac
- M. Annick Martaud, maire de Houlette
- M. Bernard Dupont, maire de Nercillac
-M. Dominique Veral, adjoint au maire de Sainte-Sévère
- M. Christian Meunier, maire de Réparsac
- M. Medhi Kalai, Maire de Breville
- Mme Julie Fouchet, DDT16

- M. Camille Moenier, stagiaire DDT16

Personnes excusées :

- Mme Floriane Umbricht, ARS
- M. Renaud Wittebroodt, DDT
- M. Yves Morinet, fédération de pêche
- Mme Sandrine Pelletier, Calitom « collège salarié »

La commission de suivi de site (CSS) d'élimination de déchets du pôle de traitement des déchets de Calitom (Valoparc) à Sainte-Sévère s'est réunie le jeudi 19 juin 2025 à 9h00 à la salle des fêtes de SAINTE-SEVERE.

Madame Sandrine Pelletier ne fait plus partie de la CST, un arrêté modifiant la composition du « collège salarié » des membres de la CSS devra être pris prochainement.

Madame Clarenc introduit la réunion par un tour de table de présentation et donne la parole à la Dreal.

1. Présentation de la Dreal

Monsieur Fauvaud présente l'actualité de l'entreprise Calitom à travers les trois dernières inspections de 2025.

La première inspection du 14 avril 2024 est une inspection généralisée pour laquelle aucune non-conformité majeure, ni incohérence ou écart n'ont été relevés.

Les deux autres inspections font suite à l'incendie du bâtiment TMB, au niveau du hall de réception des OMR qui s'est produit le 27 avril 2025. La visite du 28 avril a permis de mettre en place des mesures d'urgences consignées par arrêté préfectoral.

Cela a permis d'encadrer la surveillance :

- de la sécurité du site pour éviter la reprise d'un incendie,

- des retombées de poussières et des conséquences sur les eaux de surfaces, les eaux souterraines et sur les végétaux.

- de mesurer et contrôler l'intégrité des réseaux.

Les résultats des analyses seront connus d'ici fin août 2025 et permettront de caractériser les déchets pour les orienter vers la filière de traitement adéquat.

Monsieur Fauvaud présente ensuite les informations générales, il rappelle que l'arrêté préfectoral complémentaire du 13 septembre 2024 a maintenu une capacité d'enfouissement à 70kt/an pendant 5 années supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2029.

L'activité du TMB est arrêtée depuis 2022, l'incendie a détruit le bâtiment, une déclaration de cessation d'activité et de remise en état va être déposé prochainement par l'exploitant.

L'inspection fait part de la grande réactivité et le sérieux de l'entreprise et la remercie.

2. Bilan et Perspective de l'entreprise

Monsieur Coberac présente à l'assemblée le rapport d'activité 2024, en trois parties ;

- l'installation de stockage de déchets et ses équipements connexes,

- le quai de transfert de sacs jaune,

- la plateforme de compostage des ressources végétales.

La présentation visuellement détaillée avec les clichés prise par le drone de l'exploitant est jointe au présent compte-rendu.

L'exploitant détaille les nuissance olfactive du second semestre 2024, qui avait pour cause plusieurs facteurs cumulés, listés ci-après :

- une pluviométrie exceptionnelle, qui ont accéléré le processus de fermentation dans les massifs de déchets et doublé la production de biogaz ;

- une surface ouverte en déchet plus important qu'à l'habitude (lié aux incendies de juin 2023) ;

- une saturation prématurée des cuves de charbon actif ;

- des dysfonctionnements sur le réseau de dégazage ;

- des bassins de lixiviats pleins.

Les travaux engagés sur l'année 2024 ont permis une nette amélioration.

Concernant l'incendie du TMB en date du 27 avril 2025, celui-ci s'est déclaré dans un stock temporaire de sacs jaunes, l'origine probable serait une batterie au lithium de type batterie de trottinette électrique.

L'agent a détecté l'incendie et a vidé deux extincteurs vers 7h20, l'alarme de détection de la fumée s'est déclenchée à 7h41, le SDIS était sur place à 7h50. L'incendie s'est propagé très rapidement.

La réactivité et la collaboration de l'entreprise et des services de l'état est très positive, l'assemblée le souligne et s'en félicite.

Les résultats des conséquences de l'incendie sont encore en cours de traitement et le contrôle de l'intégrité de la structure restante du bâtiment doit être effectuée.

La réflexion sur la solution pour après 2030 et le projet d'incinérateur de déchets (UVE) et de son implantation sur le territoire Charentais fait l'objet de quelques échanges pour lesquels Monsieur Laville apporte des indications détallées en termes d'enjeux.

L'entreprise Calitom est très impliquée dans la sensibilisation et la communication visant la réduction de production des déchets par les Charentais ; la mise en place du sac transparent participe grandement à la réduction de déchet par habitant (env -40%).

3 – Questions

Monsieur Meunier, maire de Réparsac intervient concernant les désagréments liés aux odeurs et aux déchets retrouvés en bordure de forêt de Jarnac dû à l'activité de transport lié à l'activité du site. Il indique que la voirie est très dégradée par le passage des camions en provenance de Luchac. L'exploitant reconnait que les odeurs sont un désagrément et s'en excuse.

Madame Clarenc indique que l'activité Calitom participe mais n'est pas entièrement responsable de la dégradation de voirie. La route étant sous la responsabilité du département, elle propose à Monsieur le maire de chercher une solution auprès du gestionnaire de la voirie.

La question sur les moyens de détections automatique d'incendie par caméra est soulevée par Mme Clarenc. L'exploitant indique que sur site des caméras de détection automatique des fumées sont utilisées et que les casiers sont surveillés par des caméras thermiques.

Madame Clarenc clôture la réunion en remerciant le travail réalisé, le sérieux et la réactivité de tous, elle indique au sujet de l'UVE que la sensibilisation pour l'acceptabilité de la population et des élus par le biais de la communication sera essentiel pour trouver un lieu d'implantation sur le territoire Charentais.

P/ la Préfet et par délégation

La sous-préfète de Cognac

Nathalie CLARENC

VALOPARC

Commission de Suivi de Site

19 Juin 2025

calitom

VALOPARC

SOMMAIRE

Présentation du rapport d'activité 2024

- L' Installation de stockage de déchets et ses équipements connexes
- Le quai de transfert de sacs jaunes
- La plateforme de compostage des ressources végétales

Incendie du TMB en date du 27 avril 2025

- Circonstances de l'incendie
- Arrêté préfectoral de mesures d'urgence

VALOPARC

ACCUEIL ET CONTROLES SUR LE SITE

EXPLOITATION CONTROLEE

- Accueil physique à l'entrée du site et gardiennage en dehors des heures d'ouverture;
- Certificats d'admission de déchets remis à jour chaque année;
- Ponts bascule et portique de détection de radioactivité contrôlés annuellement *(aucun déclenchement à signaler en 2024)*
- Caméras aux quais de déchargement du casier.

(4 fiches de non-conformités établies)

- CSS précédente en date du 03 juillet 2024
- Inspection annuelle des services de la DREAL le 25 juin 2024

calitom

VALOPARC

BILAN DES TONNAGES ENTRANTS

Par filières de traitement

Casier amiante liée

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2024
AMIANTE	131,36

➢ Autorisation annuelle 180 tonnes

Centre de stockage

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2024
DAE	18 575,30
ORDURES MENAGERES	30 655,84
REFUS DE TRI	3 059,30
TOUT VENANT	17 499,58
TOTAL CASIER	**69 790,02**

➢ Autorisation annuelle 70 000 tonnes

Collecte de pneus

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2024
PNEUS	2,96

Envoi chez ALIAPUR pour valorisation matière

calitom

VALOPARC

BILAN DES TONNAGES ENTRANTS

Par filières de traitement

Quai de transfert

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2024
EMBALLAGES MENAGERS	4 496,26

PFC

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2024
RESSOURCES VEGETALES	785,60

- Autorisation annuelle 10 000 tonnes

Zone de gravats

Matière	Quantité reçue en tonnes en 2024
GRAVATS	18 004,92

calitom

VALOPARC

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

EXPLOITATION DU CASIER 2 en 6 alvéoles

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

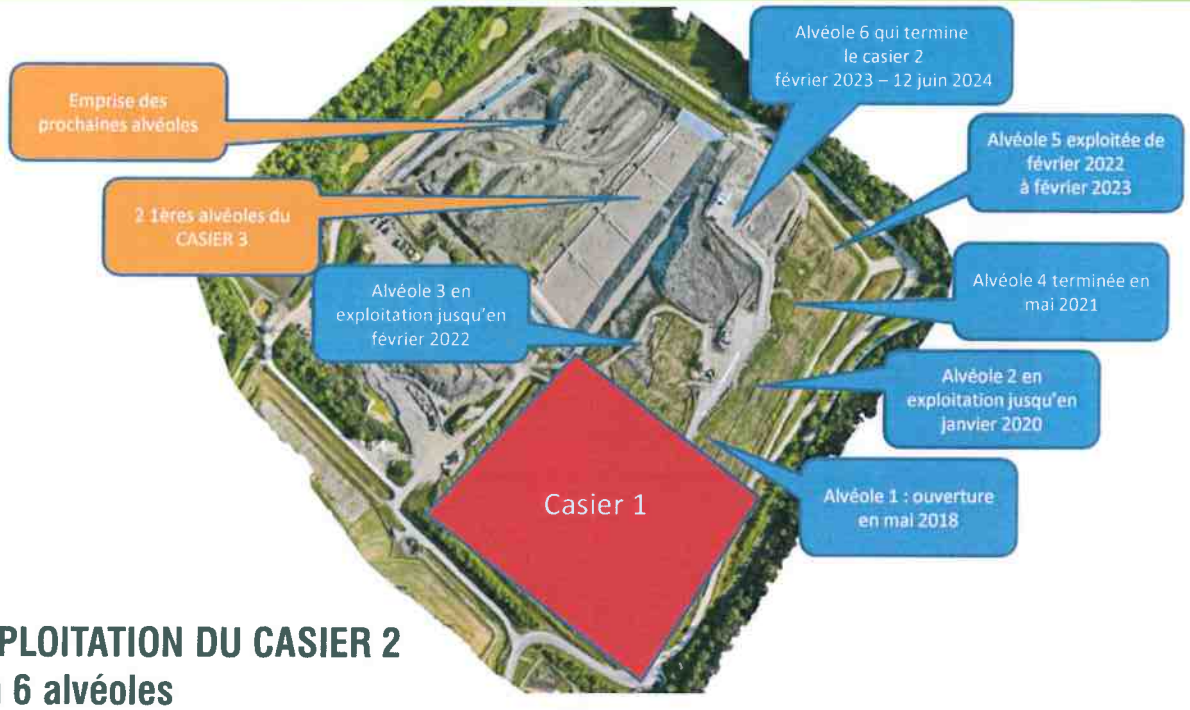

EXPLOITATION DU CASIER 2 en 6 alvéoles

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

FIN EXPLOITATION DU CASIER 2 : 12 juin 2024

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

EXPLOITATION 1ère ALVEOLE DU CASIER 3

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

EXPLOITATION 1ère ALVEOLE DU CASIER 3

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

EXPLOITATION 2nde ALVEOLE DU CASIER 3 : situation à ce jour

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

EXPLOITATION DES ALVEOLES 6 (Casier 2) et 1 (Casier 3)

- Exploitation de l'alvéole A2.6 : **33 288,66** tonnes réceptionnées de janvier à juin,

- Exploitation de l'alvéole A3.1 : **36 501,36** tonnes réceptionnées de juin à décembre.

- Soit un total enfouis en 2024 de 69 790,02 tonnes

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

MOYENS MATERIELS UTILISES

- 2 engins d'exploitation : **1** compacteur pour le compactage des déchets et 1 chargeur à chenilles pour les opérations de chargement ou de remplacement du compacteur en cas de pannes

compacteur BOMAG BC 972 RB-5 de 48 tonnes, acheté en février 2024

chargeur à chenilles LIEBHERR LR 636 de 21 tonnes

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DES CASIERS EN REGIE

SECURISATION DES ABORDS DES CASIERS

- Couverture des flans à l'avancement

par placage en gravats ou argile pour limiter les entrées d'air et les odeurs

- Filets de protection anti-envols

pour ceinturer les alvéoles en exploitation et protéger les zones boisées environnantes

calitom

VALOPARC

TRAVAUX REALISES SUR LES CASIERS EXISTANTS EN 2024

1. TRAVAUX DE COUVERTURE

- Travaux de couverture provisoire sur l'alvéole A2.6 (en 2 phases) :

Mise en oeuvre compactée d'une couche d'argile de 70 cm en février (A2.6a) et juin (A2.6b)

- Préparation piste et déplacement du quai A2.6b pour exploitation A3.1a

(mise en œuvre couche de roulement en matériaux concassés en attente de bicouche)

calitom

VALOPARC

TRAVAUX REALISES SUR LES CASIERS EXISTANTS EN 2024

1. TRAVAUX DE COUVERTURE

- Travaux de couverture provisoire sur l'alvéole A3.1a et création d'une nouvelle piste de déchargement sur A2.6b en octobre pour mise en exploitation d'A3.1b

- Couverture définitive avec mise en œuvre de géocomposite drainant, sable et graves stériles sur 50 cm et terre végétale sur 30 cm d'octobre à novembre sur A2.6 et A3.1a

calitom

VALOPARC

TRAVAUX REALISES SUR LES CASIERS EXISTANTS EN 2024

2. TRAVAUX DE DEGAZAGE

- Reprise de désordres sur ancien réseau de dégazage de l'alvéole A2.5 (redimensionnement d'un tronçon en 160 mm et reprise d'un point bas en février)

- Forage et raccordement provisoire de 3 puits de dégazage sur l'alvéole A2.6a en avril

calitom

VALOPARC

TRAVAUX REALISES SUR LES CASIERS EXISTANTS EN 2024

2. TRAVAUX DE DEGAZAGE

- Forage et raccordement de 3 nouveaux puits de dégazage sur l'alvéole A2.6b en juin 2024

- Forage et raccordement de 2 nouveaux puits de dégazage sur l'alvéole A3.1a en novembre 2024

calitom

VALOPARC

CREATION DE 2 NOUVELLES ALVEOLES (Alvéoles 3 et 4 du casier 3)

TRAVAUX REALISES D'AVRIL A DECEMBRE

1. Réalisation de la barrière de sécurité passive à 1.10-9 m/s

2. Mise en œuvre de la barrière de sécurité active

calitom

VALOPARC

CREATION DE 2 NOUVELLES ALVEOLES (Alvéoles 3 et 4 du casier 3)

TRAVAUX REALISES D'AVRIL A DECEMBRE

3. Protection de la barrière de sécurité active et pose des drains lixiviats

4. Mise en œuvre du massif drainant

calitom

VALOPARC

CREATION DE 2 NOUVELLES ALVEOLES (Alvéoles 3 et 4 du casier 3)

Alvéoles réceptionnées en décembre en attente de la validation du dossier de conformité par les services de la DREAL (obtenue le 14 avril 2025)

calitom

VALOPARC

PREVENTION INCENDIE SUR LE SITE

DES MOYENS ADAPTES ET EFFICACES

1. **Surveillance par gardiennage** (agents formés SSIAP1)
2. **service d'astreinte de Calitom**
3. **stock d'inertes** à proximité de l'exploitation (1 800 m³)
4. **2 réserves incendie** (900 m3 sur la zone Sud et 600 m3 sur la zone Nord)
5. **extincteurs présents** dans les locaux et sur le quai de déchargement.
6. **Caméras** aux abords des casiers de déchets (thermiques et de surveillance)
7. **RIA** dans le TMB et le quai de transfert
8. **Convention** avec une entreprise locale de BTP

calitom

VALOPARC

INCIDENTS ET ACCIDENTS SUR LE SITE

DEPARTS D'INCENDIES

- 6 départs d'incendies dans les déchets (composants électriques, acides, batteries, fumigènes) maitrisés très rapidement à l'aide d'extincteurs et apports de sable;

- 1 feu avec déplacement des pompiers sans conséquences sur l'exploitation dans l'alvéole A3.1a survenu le 12 septembre (origine du départ non identifiée).

calitom

VALOPARC

INCIDENTS ET ACCIDENTS SUR LE SITE

DEPARTS D'INCENDIES

- l'intervention des pompiers et l'apport de 50 cm de sable sur la surface incendiée ont permis de maitriser rapidement l'incendie

calitom

VALOPARC

TRAITEMENT DES LIXIVIATS

PRESTATION DE SERVICE ASSUREE PAR OVIVE

calitom

VALOPARC

TRAITEMENT DES LIXIVIATS

PROCESS DE TRAITEMENT EPROUVE

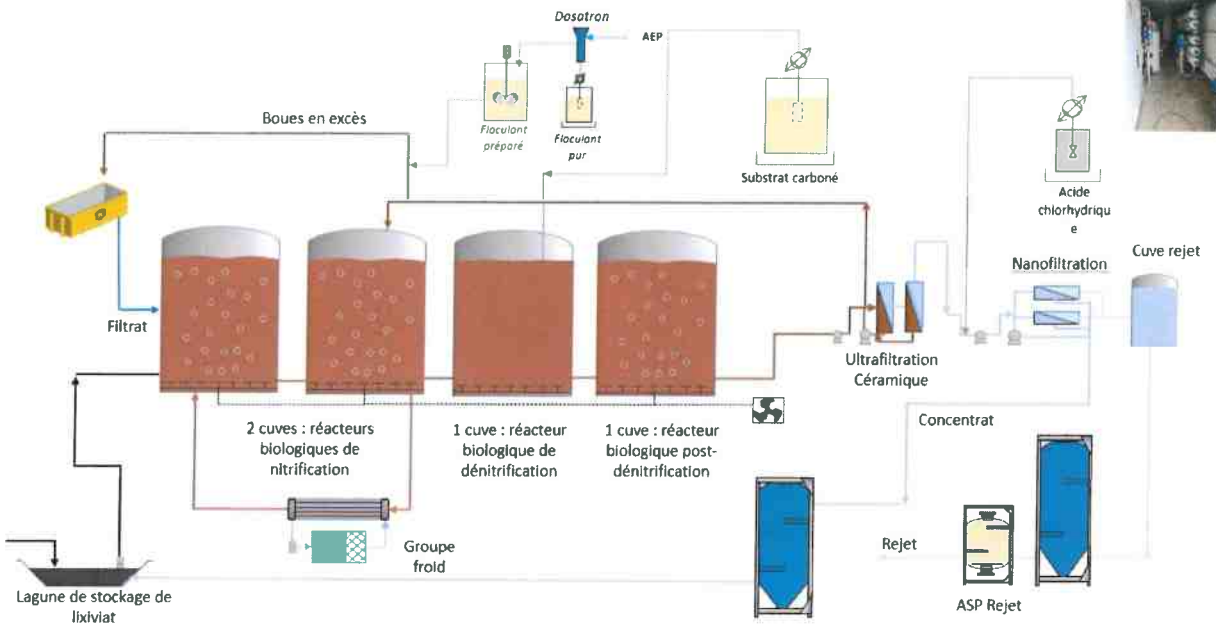

calitom

VALOPARC

TRAITEMENT DES LIXIVIATS

VOLUMES TRAITES

	Sainte Sévère	
	lixiviats traités en m3	stocks en place fin de mois en m3
janvier-24	0	13 532
février-24	168	15 654
mars-24	660	17 100
avril-24	1 823	16 850
mai-24	1 814	16 224
juin-24	1 482	15 912
juillet-24	2 290	14 878
août-24	1 764	14 477
septembre-24	2 008	14 722
octobre-24	1 524	14 517
novembre-24	1 909	14 149
décembre-24	1 781	14 200
Total annuel	17 223	

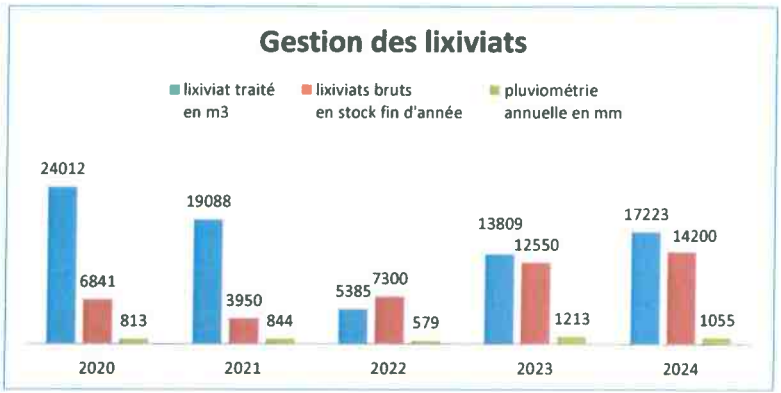

- mise en route de la station de traitement en février,
- traitement en continu toute l'année au vu :
  1. d'un stock de lixiviats relativement important (contenu dans 3 bassins),
  2. d'une pluviométrie assez abondante (1 055 mm).

calitom

VALOPARC

TRAITEMENT DES LIXIVIATS

TRAITEMENT DES BOUES

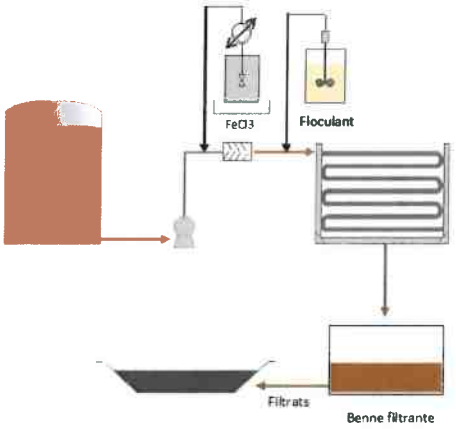

- 9 bennes à boues déshydratées envoyées en filière de traitement agréée pour compostage et valorisation matière (usine AES à St Paul la Roche), soit 97,26 tonnes évacuées;
- 168 m³ de boues liquides utilisées pour ensemencement d'autres stations OVIVE

calitom

VALOPARC

SUIVI DES REJETS DANS LE MILIEU NATUREL

SUIVI ANALYTIQUE 2024

- **Traitement des lixiviats (perméats) :**
  - Très bons rendements épuratoires;
  - Conformité sur l'ensemble des paramètres.
- **Eaux pluviales (BP1, BP2 et BP4) :**
  - Dépassements récurrents sur la DCO, COT et métaux (caractéristiques des argiles présentes dans le sous-sol)
- **Le Capitaine et la Soloire :**
  - Aucun impact de l'ISDND sur le milieu récepteur.
- **Eaux souterraines :**
  - Aucune évolution au fil du temps;
  - Pas de contamination significative;
  - Contexte naturel fortement minéralisé

Prélèvement sortie BP1

Prélèvement Soloire Amont

calitom

VALOPARC

TRAITEMENT DU BIOGAZ

FONCTIONNEMENT DE DALKIA BIOGAZ

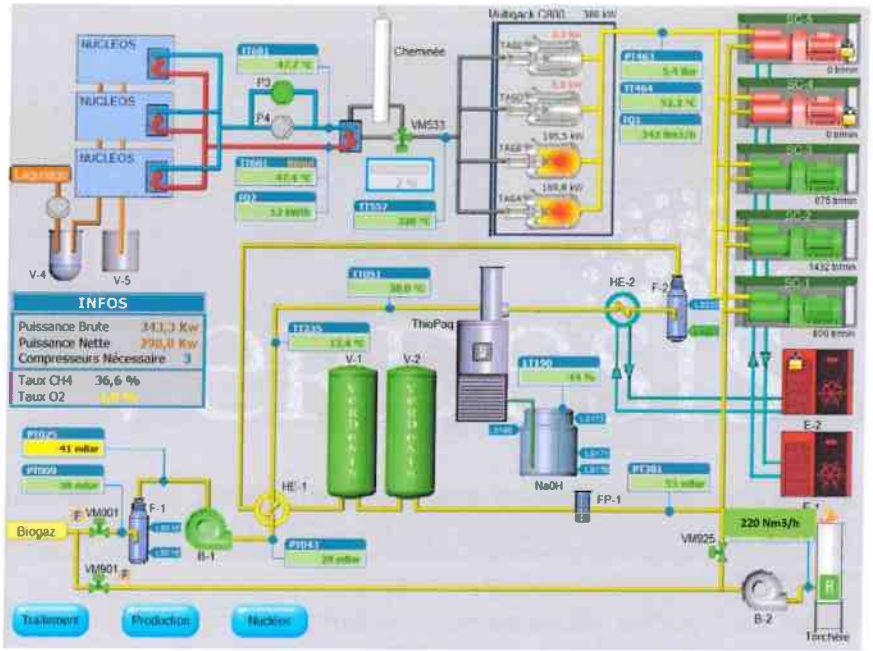

calitom

Production moyenne 2024

VALOPARC

TRAITEMENT DU BIOGAZ

LES CHIFFRES CLES 2024

- **Les microturbines** : pour une valorisation énergétique du biogaz

Volume de biogaz valorisé	*Composition moyenne du biogaz*	*Débit moyen du biogaz en cogénération*	*Nombre moyen de turbines*
2 844 774 N m³	*36 % de CH_4*	*340 Nm³/h*	*1,7*

Production électrique nette produite	*Energie thermique nette produite*	*Taux de valorisation énergétique*	*Heures de fonctionnement*
2 336 MWhélec	*71 MWhth*	*86 %*	*8 377 heures*

- **La torchère : équipement de secours** utilisé en cas de défaillances ou maintenance des microturbines de DALKIA.

Heures de fonctionnement	*Température moyenne*	*Débit moyen du biogaz*	*Volumes brûlés*
2 359 h	*1 100 ° C*	*204 Nm³/h*	*481 507 Nm³*

- **Débit moyen produit par les massifs de déchets en 2024 : 544 Nm³/h**

calitom

VALOPARC

TRAITEMENT DU BIOGAZ

ANALYSE DES FUMEES

- analyses semestrielles en sortie de cheminée des turbines :
  - 3 campagnes de mesure réalisées (2 par Dalkia et 1 par Calitom);
  - Seulement 1 dépassement de seuils à déclarer en CO (353 mg/Nm^3 au lieu de 300) sur l'ensemble des paramètres analysés (CO, SOx, H2S…) lors de l'analyse du 08/10;
- analyse annuelle en sortie de torchère :
  - Conformité sur l'ensemble des paramètres analysés

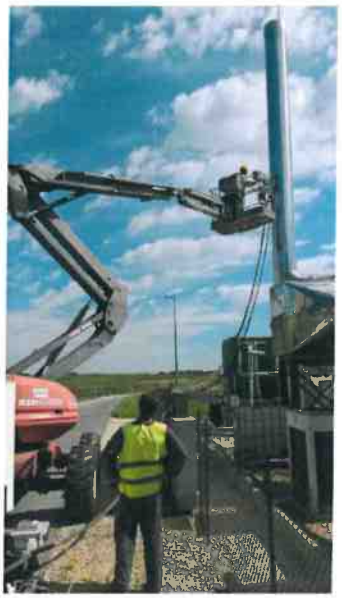

calitom

VALOPARC

TRAITEMENT DU BIOGAZ

PROBLEMATIQUE DES ODEURS … plusieurs causes cumulées

- une pluviométrie exceptionnelle : 1 200 mm de pluie d'octobre 2023 à mai 2024 qui ont accéléré le processus de fermentation dans les massifs de déchets et doublé la production de biogaz;
- une surface ouverte en déchets plus importante qu'à l'habitude, conséquence directe de l'incendie de juin 2023;
- une saturation prématurée des cuves de charbon actif de DALKIA en avril qui a provoqué un arrêt des turbines pendant plusieurs jours;
- des dysfonctionnements sur le réseau de dégazage (réseaux sous-dimensionnés, bouchons d'eau….) résolus aujourd'hui;
- des bassins lixiviats pleins (source secondaire d'odeurs) en cours de résorption.

- **Les travaux engagés en 2024 ont permis une nette amélioration**

calitom

VALOPARC

VALORISATION ELECTRIQUE

PRODUCTIONS ELECTRIQUES BIOGAZ ET PHOTOVOLTAIQUES

dalkia GROUPE EDF

- Soit un total de 6 408 Mwh produits sur le site, l'équivalent de la consommation électrique estimée d'environ 1 680 foyers.

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DU CASIER AMIANTE LIEE

CHANGEMENT DE CASIER

- 131 tonnes réceptionnées en 2024 et recouvertes au fil de l'eau;
- le casier en exploitation depuis 2012 a été fermé en octobre 2024

- un second casier (ex casier plâtre non utilisé initialement prévu dans le DDAE) a été ouvert dans la continuité.

calitom

VALOPARC

EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT DE COLLECTE SELECTIVE

4 496 TONNES RECEPTIONNEES

- Dépotage des bennes en haut de quai en sacs ou en vrac

- Optimisation du remplissage des bennes avec un tractopelle

- Bâchage des bennes pour éviter au maximum les envols

- Transfert en polybenne en régie vers le centre de tri d'ATRION

calitom

VALOPARC

VALORISATION DES GRAVATS DE DECHETERIES

18 005 TONNES RECEPTIONNEES

- Utilisation des gravats bruts sur site pour réfection des pistes lors des travaux ou placage des flans de déchets dans les casiers

- Atelier de criblage pour une valorisation totale des gravats :
  - une fraction grossière en GNT 40/200 mm utilisée en couche de structure de chaussées,
  - une fraction plus fine à matrice terreuse employée en complément de couverture végétalisable sur les dômes de déchets, évitant le transport et la fourniture de sable de carrière

calitom

VALOPARC

TRAITEMENT DES RESSOURCES VEGETALES

785 TONNES RECEPTIONNEES

- Depuis début 2023, seules les ressources végétales des paysagistes privés et services techniques des communes avoisinantes sont accueillies sur la plateforme de Sainte-Sévère; Elles sont broyées environ 2 fois par an.

- Les broyats ainsi produits sont ensuite évacués par un agriculteur partenaire qui les utilise pour ses propres besoins d'amendement de sol.

calitom

VALOPARC

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

UNE ACTIVITE DEDIEE

- Une personne à temps plein sur le site qui assure :
  - Tontes des massifs de déchets,
  - Entretien des fossés, des bassins, des haies, pistes……
  - Ensemencement d'espèces messicoles sur les nouveaux casiers de stockage de déchets.

- Du matériel spécifique adapté :
  - Tracteur agricole avec épareuse,
  - Robot pour l'entretien des flans et des espaces difficiles d'accès,
  - Tracteurs avec broyeur pour toutes les surfaces planes

calitom

VAL PARC

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

DES RENFORTS PRECIEUX

• Des moutons pour faciliter l'entretien des espaces sous la centrale solaire et sur les flans des massifs de déchets;

• Deux ânes complètent le cheptel et animent le parcours pédagogique du site

• Du personnel formé à la bonne conduite du troupeau qui assure les vaccinations, le suivi des naissances, les tontes....

calitom

VAL PARC

27 avril 2025, INCENDIE DU TMB

UNE PROPAGATION DE FEU EXTREMEMENT RAPIDE

• Départ de feu incontrôlable dans la zone de réception dans le tas de sacs jaunes stockés provisoirement en attente de transfert vers le centre de tri d'ATRION;

• Origine probable : pile ou batterie au lithium

calitom

VALOPARC

27 avril 2025, INCENDIE DU TMB

LE BATIMENT EST PRESQUE ENTIEREMENT DETRUIT

- Le feu a entièrement détruit la zone de réception, la toiture est tombée;
- Il s'est ensuite propagé dans tous les bâtiments, a totalement détruit l'ancienne zone de tri;
- Seules les zones de stockage (fermentation et maturation) plus bétonnées ont résisté au feu (d'aspect extérieur, la pérennité des murs restant à vérifier).

calitom

VALOPARC

27 avril 2025, INCENDIE DU TMB

MESURES D'URGENCE APPLIQUEES POUR CLOTURER L'INCENDIE

- L'effondrement de la charpente dans la zone de réception n'a pas permis aux pompiers de totalement éteindre le feu : les déchets résiduels présents dans les alvéoles de stockage 2 et 3 sous les décombres continuaient à bruler;

- Des travaux de démantèlement ont eu lieu rapidement pour atteindre ces déchets et sécuriser définitivement la zone de réception.

calitom

27 avril 2025, INCENDIE DU TMB

MESURES D'URGENCE PRECONISEES SUITE A L'INCENDIE

- Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence a été notifié le 28 avril 2025, pour la mise en sécurité du site et la réalisation de mesures immédiates à titre conservatoire suite à l'incendie.

- Des études et analyses ont rapidement été lancées pour répondre aux prescriptions de cet arrêté et mesurer l'impact environnemental de l'incendie : analyses sur les eaux d'extinction d'incendie contenues dans les bassins, diagnostic sur les réseaux d'eau enterrés sous le bâtiment, analyses sur les déchets liés au sinistre, analyses sur les eaux souterraines, sur les retombées atmosphériques avec analyses de fumées et cendres…..

- L'ensemble des résultats est attendu pour fin juin.
- Les 1ers éléments reçus ne présentent pas d'impacts majeurs sur le plan environnemental

VAL PARC

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Des Questions ?...

calitom

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de
Nouvelle-Aquitaine**

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
SVDM CALITOM - SAINTE-SÉVÈRE

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

Le 19 juin 2025

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection du 14/04/2025

Thématiques

- suites données à la précédente visite d'inspection de 2024
- inspection généraliste
- réception des alvéoles 3.3 et 3.4 du casier de stockage de déchets non-dangereux 3

➔ *« À l'issue de l'inspection, aucune non-conformité majeure n'a été constatée au regard de la réglementation applicable*

➔ *L'inspection des installations classées a procédé à la vérification documentaire du dossier de conformité pour la création des alvéoles A3.3 et A3.4 du casier de stockage de déchets non-dangereux n° 3 et n'émet pas, à l'issue de cet examen, d'observation majeure. Considérant que le respect des préconisations réglementaires et des dernières normes en vigueur est en premier lieu de la responsabilité de l'exploitant, cette vérification ne s'est pas voulue exhaustive. La présente inspection n'a pas révélée d'incohérences entre les constats visuels réalisés et les éléments examinés dans le dossier. Par conséquent, l'inspection des installations classées émet un avis favorable à la réception de déchets dans les alvéoles A3.3 et A3.4 du casier 3 »*

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection du 28/04/2025

Thématiques

- Air / Déchets / Eau de surface / Eaux souterraines /Risque incendie

Tous ces items ont été abordés en lien suite à l'incendie du bâtiment TMB – hall de réception des OMR suite à l'incendie survenu le 27/04/2025

➔ *«La présente inspection a permis de montrer que l'incendie a été détecté tôt et que les actions de première intervention ont été réalisées très rapidement mais sans réelle efficacité. Les pompiers ont pris le relais rapidement. Cela n'a pas empêché l'incendie d'une zone de stockage de quelques dizaines de m^2 (environ 40 tonnes de déchets) de se propager à l'ensemble du hall de réception de l'unité TMB (environ 1500 m^2), puis à l'ensemble du bâtiment, d'une surface de 6000 m^2 (la propagation de l'incendie s'est faite par la toiture)*

➔ *L'inspection a constaté que les eaux d'extinction ont été confinées sur site*

➔ *Néanmoins au vu de l'évènement, des mesures d'urgence sont proposées d'être prises par voie d'arrêté préfectoral ; APMU signé le 28/04/2025 »*

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Incident – Incendie bâtiment TMB

- Incendie dans le bâtiment TMB – zone stockage Omr du 27/04/2025

  => pour plus de détail : voir rapport d'incident

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Modifications des installations / Instruction

Arrêté préfectoral de mesures d'urgence (APMU) du 28/04/2025 suite à l'incendie survenu en avril 2025

- réaliser une surveillance permanente de l'établissement pour limiter toute reprise de l'incendie

- garantir une sécurité appropriée vis-à-vis du risque incendie

- réaliser un diagnostic *in situ* et hors site pour évaluer l'impact de l'incendie sur les différentes matrices (surveillance des retombées dans l'environnement)

- réaliser des analyses des eaux d'extinction d'incendie et de déterminer la filière de traitement des déchets (une analyse des PFAS/AOF est demandée également) et/ou la possibilité de rejeter les effluents

- restreindre le fonctionnement des activités à l'origine de l'incendie et d'assurer la mise en sécurité de la zone

- gérer les déchets générés par l'incendie (dont ceux à l'origine de l'incendie et les déchets du bâtiment ayant brûlé) en les évacuant dans des filières adéquates et en prenant les mesures nécessaires pour limiter l'impact environnemental

- réaliser un diagnostic de l'étanchéité des réseaux enterrés de tuyauteries/cuvelages en béton de la zone de réception du bâtiment TMB, dont les portions sont valorisées pour le transfert et le confinement des eaux d'extinction d'incendie

- réaliser un diagnostic sur l'impact environnemental et sanitaire du sinistre y compris sur les eaux souterraines pour évaluer l'éventuel impact en aval hydraulique de la zone du sinistre

- restituer les volumes d'eau attendus dans les réserves incendie du site pour combler le volume utilisé lors du sinistre du 27/04/2025

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection du 15/05/2025

Thématiques

- Mise en sécurité zone incendiée pour stoper les reprises de feu – zone TMB

  ➔ *« La présente inspection a permis de constater que les dispositions de mises en sécurité de la zone sinistrée étaient effectuées, que les moyens de lutte incendie étaient opérationnels et que la mise en sécurité était finalisée (plus aucun déchet en cours de brûlage n'était présent)*

  ➔ *La vérification du respect des autres mesures prises dans l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 28 avril 2025 sera réalisée à réception des documents et diagnostics réalisés par l'exploitant concernant les eaux d'extinction, les déchets générés, les résultats des sondages divers réalisés post incendie… »*

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007203525

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Modifications des installations / Instruction

- Arrêté préfectoral complémentaire (APC) du 13/09/2024 : capacité d'enfouissement maintenue à 70 kt/an ; 5 années supplémentaires soit jusqu'au 31/12/2029

Cet APC ne modifie pas la capacité initiale autorisée d'enfouissement et est compatible avec le PRPGD

- Arrêté préfectoral du préfet de région du 28/10/2024 : fixe pour l'année 2025 l'objectif annuel fixé aux installations de stockage de déchets non dangereux et non inertes duquel le tarif sur la TGAP est majoré

Extrait CALITOM

département	Nom de l'installation	Raison sociale	Adresse exploitation	Capacité de stockage autorisée au titre de l'année 2025 (en tonnes)	Capacité au-delà de laquelle s'applique la majoration de TGAP (en tonnes)
16	ISDND DE SAINTE SEVERE	Syndicat Valorisation Déchets Ménagers de la Charente Calitom	Forêt de Jarnac – 16200 Sainte Sévère	70 000	**37857**

- ***Arrêt de l'activité du TMB :*** **a**ctivité arrêtée depuis 2022 et incendie survenu le 27/04/2025 : déclaration de cessation d'activités et dispositon à mettre en place pour la mise en sécurité et les investigations environnementales. Action à réaliser par l'exploitant prochainement

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne
ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
05 49 43 86 00